



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

ARRETE PREFECTORAL N° 01 DDE 221

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur

ARRETE PREFECTORAL RELATIF AU CLASSEMENT ACOUSTIQUE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES ET A L'ISOLEMENT ACOUSTIQUE DES BATIMENTS DANS LES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT CONCERNANT :

UNE VOIE COMMUNALE DE MONTAIGU ET LES ROUTES DEPARTEMENTALES

A L'EXCEPTION DES SECTIONS SITUEES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CHALLANS, CHATEAU D'OLONNE, FONTENAY LE COMTE, LES HERBIERS, OLONNE SUR MER, LA ROCHE SUR YON, LES SABLES D'OLONNE.

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment son article R 111-4-1,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et notamment ses articles 13 et 14,

Vu le décret n° 95-20 du 9 janvier 1995 pris pour l'application de l'article L 111-11-1 du Code de la construction et de l'habitation et relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que ceux d'habitation et de leurs équipements,

Vu le décret n° 95-21 du 9 janvier 1995 relatif au classement des infrastructures de transports terrestres et modifiant le Code de l'urbanisme et le Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté du 9 janvier 1995 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement,

Vu l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit,

Vu les avis des communes reçus suite à la consultation prévue par la loi et en date du 23 Août 2000,

Vu l'avis du comité de pilotage réuni le 12 Décembre 2000,

Sur proposition de la Directrice Départementale de l'Équipement de la Vendée.

ARRETE :

Article 1 :

Les dispositions des articles 2 et 4 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé sont applicables dans le Département de la Vendée aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres départementales mentionnées à l'article 2 du présent arrêté et représentées sur le plan joint en annexe.

Article 2 :

Le tableau ci-après donne, pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé, le type de tissu urbain ainsi que la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons comptés à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche.

Voies communales

Voies	Communes concernées	Délimitation des tronçons				Catégori e	Largeur du secteur affecté par le bruit	Tissu
		PR début	Désignation	PR fin	Désignation			
Bld Auguste Durant								
	Montaigu		RN 137		RD 763	4	30 m	Ouvert
			RD 763		RD 23	3	100 m	Ouvert
			RD 23		RN 137	4	30 m	Ouvert

Routes Départementales

Voies	Communes concernées	Délimitation des tronçons				Catégori e	Largeur du secteur affecté par le bruit	Tissu
		PR début	Désignation	PR fin	Désignation			
RD 5								
	Neumoutier-en-l'Île	0,000	RD 948	5,250	L'octan	4	30 m	Ouvert
RD 6								
	St-Gilles-Croix-de-Vie	0,793	Giratoire RD 38	14,160	Entrée d'agglomération Coex	3	100 m	Ouvert
	Givrand							
	St-Révérend							
	Coex							

	Coex	14,160	Entrée d'agglomération Coex	15,400	Début zone 70	4	30 m	Ouvert
	Coex	15,400	Début zone 70	27,152	RD978	3	100 m	Ouvert
	Aizanay							
RD 9	St-Radegonde-des-N.		Intersection RD 10 A		Limite de département 17	3	100 m	Ouvert
RD 10 A	Puyravault	4,650	RD 25	9,283	RD 9	3	100 m	Ouvert
	St-Radegonde-des-N.							
RD 22	Beauvais-sur-Mer	13,310	RD 948	20,220	RD 38B-3	3	100 m	Ouvert
	La Barre-de-Monts							
RD 25	Champagné-les-Marais	19,069	RD 50	19,100	Entrée d'agglomération Champagné-les-Marais	3	100 m	Ouvert
	Champagné-les-Marais	19,100	Entrée d'agglomération Champagné-les-Marais	21,100	Sortie d'agglomération Champagné-les-Marais	4	30 m	Ouvert
	Puyravault	21,100	Sortie d'agglomération Champagné-les-Marais	22,9	RD 10A	3	100 m	Ouvert
RD 32	Soullans	38,900	RD 69 A		Limite commune Challans	3	100 m	Ouvert
	La Garnache	45,800	RD 948 / limite de commune Challans	56,564	Limite dep 44	3	100 m	Ouvert
	Bois de Céné							
RD 36	Nieul-le-Dolent	21,165	RD 4	22,130	Sortie d'agglomération Nieul-le-Dolent	4	30 m	Ouvert
	Nieul-le-Dolent	22,130	Sortie d'agglomération Nieul-le-Dolent	25,570	Zone 60 avant agglomération	3	100 m	Ouvert
	Aubigny							
	Aubigny	25,570	Zone 60 avant agglomération	26,300	Sortie d'agglomération Aubigny	4	30 m	Ouvert
RD 38	Brétignolles-sur-Mer	11,900	Entrée d'agglomération Brétignolles-sur-Mer	12,950	Sortie d'agglomération Brétignolles-sur-Mer	4	30 m	Ouvert
	Brétignolles-sur-Mer	12,950	Sortie d'agglomération Brétignolles-sur-Mer	13,450	Début zone 70	3	100 m	Ouvert
	Brétignolles-sur-Mer	13,450	Début zone 70			4	30 m	Ouvert
	Brétignolles-sur-Mer	15,920	Sortie d'agglomération La Sauzais	18,000	Entrée d'agglomération Givrand	3	100 m	Ouvert
	Givrand							
	Givrand	18,000	Entrée d'agglomération Givrand	18,700	Sortie d'agglomération Givrand	4	30 m	Ouvert
	Givrand	18,700	Sortie d'agglomération Givrand	19,000	RD 38B1	3	100 m	Ouvert
	St-Hilaire-de-Riez	25,750	RD 38B1	27,390	Entrée d'agglomération Le Pissot	3	100 m	Ouvert
	St-Hilaire-de-Riez	27,390	Entrée d'agglomération Le Pissot	28,020	Sortie d'agglomération Le Pissot	4	30 m	Ouvert
	St-Hilaire-de-Riez	28,020	Sortie d'agglomération Le Pissot	31,390	Entrée d'agglomération Orouet	3	100 m	Ouvert
	Orouet	31,390	Entrée d'agglomération Orouet	32,800	Sortie d'agglomération Orouet	4	30 m	Ouvert
	St-Jean-de-Monts	32,800	Sortie d'agglomération Orouet	35,400	RD 38B2	3	100 m	Ouvert
	La Barre-de-Monts	51,080	Début 2x2 voies	51,400	Entrée d'agglomération La Barre-de-Monts	3	100 m	Ouvert
	La Barre-de-Monts	51,400	Entrée d'agglomération La Barre-de-Monts	52,470	Sortie d'agglomération La Barre-de-Monts	4	30 m	Ouvert
	La Barre-de-Monts	52,470	Sortie d'agglomération La Barre-de-Monts	66,908	Fin 2x2 voies	3	100 m	Ouvert
	Barbâtre							
	La Guérinière							
RD 38 B 1	Givrand	0,000	RD 38 (PR 19,000)	7,889	RD 38 (PR 25,750)	3	100 m	Ouvert
	St-Gilles-Croix-de-Vie							
	Le Penouiller							
	St-Hilaire-de-Riez							
RD 38 B 2	St-Jean-de-Monts		RD 38 (PR 35,400)		RD 51	3	100 m	Ouvert
RD 38 B 3	La Barre-de-Monts	51,063	RD 38	52,470	RD 22	3	100 m	Ouvert
RD 46	La Faute-sur-Mer	0,000	Début	2,480	Sortie d'agglomération La Faute-sur-Mer	4	30 m	Ouvert
	La Faute-sur-Mer	2,480	Sortie d'agglomération La Faute-sur-Mer	5,440	Entrée d'agglomération La Tranche-sur-Mer	3	100 m	Ouvert
	La Tranche-sur-Mer							
	La Tranche-sur-Mer	5,440	Entrée d'agglomération La Tranche-sur-Mer	9,180	RD 747	4	30 m	Ouvert

RD 46 C	L'Aiguillon-sur-Mer		RD 746 A		RD 46 D		30 m	Ouvert
RD 46 D	L'Aiguillon-sur-Mer		RD 46 C		RD 46		30 m	Ouvert
	La Ferte-sur-Mer							
RD 69	St-Hilaire-de-Riez	0,000	Début	1,000	Fin zone 70	4	30 m	Ouvert
	St-Hilaire-de-Riez	1,000	Fin zone 70	6,580	Entrée d'agglomération Soullans	3	100 m	Ouvert
	Notre Dame de Riez							
	Soullans							
	Soullans	6,580	Entrée d'agglomération Soullans	8,000	Sortie d'agglomération Soullans	4	30 m	Ouvert
	Soullans	8,000	Sortie d'agglomération Soullans		Limite de commune Challans	3	100 m	Ouvert
RD 200								
RD 200-1	Luçon	0,000	RD 949	1,900	RD 746	3	100 m	Ouvert
RD 200-2	Luçon	1,900	RD 746	3,860	RD 949	4	30 m	Ouvert
RD 201								
RD 201-1	Luçon	0,000	RD 746	1,432	RD 949	4	30 m	Ouvert
RD 203								
RD 203	Pouzauges	1,292	RD 752	3,182	Fin rocade EST	3	100 m	Ouvert
RD 746								
	St-Florent-des-Bois		Limite de commune La Roche / Yeu	21,815	RD 19 - RD 60	3	100 m	Ouvert
	Château-Guibert							
	Mareuil-sur-Lay							
	Mareuil-sur-Lay	21,815	RD 19 - RD 60	22,980	Sortie d'agglomération Mareuil-sur-Lay	4	30 m	Ouvert
	Mareuil-sur-Lay	22,980	Sortie d'agglomération Mareuil-sur-Lay	29,400	Entrée d'agglomération Luçon	3	100 m	Ouvert
	Corps							
	Luçon							
	Luçon	29,400	Entrée d'agglomération Luçon	30,460	RD 203 OUEST	4	30 m	Ouvert
	Luçon	31,567	RD 949	32,600	Sortie d'agglomération Luçon	4	30 m	Ouvert
	Luçon	32,600	Sortie d'agglomération Luçon	38,680	Entrée d'agglomération Trizaise	3	100 m	Ouvert
	Trizaise							
	Trizaise	38,680	Entrée d'agglomération Trizaise	39,950	Sortie d'agglomération Trizaise	4	30 m	Ouvert
	Trizaise	39,950	Sortie d'agglomération Trizaise	44,850	Entrée d'agglomération St-Michel-en-l'Herm	3	100 m	Ouvert
	St-Michel-en-l'Herm							
	St-Michel-en-l'Herm	44,850	Entrée d'agglomération St-Michel-en-l'Herm	47,750	Sortie d'agglomération St-Michel-en-l'Herm	4	30 m	Ouvert
	St-Michel-en-l'Herm	47,750	Sortie d'agglomération St-Michel-en-l'Herm	51,240	RD 44	3	100 m	Ouvert
RD 746 A								
	St-Michel-en-l'Herm	0,000	RD 746	0,750	RD 46 C	4	30 m	Ouvert
	L'Aiguillon-sur-Mer							
RD 747								
	Les Clouzeaux		Limite de commune La Roche / Yeu	6,744	RD 2747	2	250 m	Ouvert
	Aubigny							
	Aubigny	6,744	RD 2747	19,520	Entrée d'agglomération Moutiers-les-Mauxfaits	3	100 m	Ouvert
	Nesmy							
	La Boissière-des-Landes							
	St-Vincent-sur-Grozon							
	Moutiers-les-Mauxfaits							
	Moutiers-les-Mauxfaits	19,620	Entrée d'agglomération Moutiers-les-Mauxfaits	20,700	Sens unique	4	30 m	Ouvert
	Moutiers-les-Mauxfaits	20,870	Sens unique	21,290	Sortie d'agglomération Moutiers-les-Mauxfaits	4	30 m	Ouvert
	Moutiers-les-Mauxfaits	21,290	Sortie d'agglomération Moutiers-les-Mauxfaits	37,700	Entrée d'agglomération La Tranche-sur-Mer	3	100 m	Ouvert
	Le Bernard							
	Le Givre							
	La Jonchère							
	Angles							
	La Tranche-sur-Mer							
	La Tranche-sur-Mer	37,700	Entrée d'agglomération La Tranche-sur-Mer	38,550	RD 46	4	30 m	Ouvert

RD 752								
St-Michel-Mont-Mercure	17,080	Entrée d'agglomération RD 755	17,815	Sortie d'agglomération St-Michel-Mont-Mercure	4	30 m	Ouvert	
St-Michel-Mont-Mercure	17,815	Sortie d'agglomération St-Michel-Mont-Mercure	23,180	Entrée d'agglomération Pouzauges	3	100 m	Ouvert	
La Flocellière								
Pouzauges								
Pouzauges	23,180	Entrée d'agglomération Pouzauges	25,360	RD203	4	30 m	Ouvert	
RD 753								
Tiffauges	0,000	Limite Dépt. 49	0,600	Sortie d'agglomération Tiffauges	4	30 m	Ouvert	
Tiffauges	0,600	Sortie d'agglomération Tiffauges	18,870	Limite Dépt. 44	3	100 m	Ouvert	
La Bruflère								
Treize-Septiers								
La Guyennière								
St-Hilaire-de-Loulay								
Montaigu								
Boufféré								
St-Philbert-de-Bousaine	27,170	Limite Dépt. 44	30,350	Entrée d'agglomération Rocheservière	3	100 m	Ouvert	
Rocheservière								
Rocheservière	30,350	Entrée d'agglomération Rocheservière	32,060	Sortie d'agglomération Rocheservière	4	30 m	Ouvert	
Rocheservière	32,060	Sortie d'agglomération Rocheservière	33,963	Limite Dépt. 44	3	100 m	Ouvert	
Falleron	47,200	Limite Dépt. 44	48,480	Entrée d'agglomération Falleron	3	100 m	Ouvert	
Falleron	48,480	Entrée d'agglomération Falleron	49,370	Sortie d'agglomération Falleron	4	30 m	Ouvert	
Falleron	49,370	Sortie d'agglomération Falleron	52,900	Entrée d'agglomération Froidfond	3	100 m	Ouvert	
Froidfond								
Froidfond	52,900	Entrée d'agglomération Froidfond	53,880	Sortie d'agglomération Froidfond	4	30 m	Ouvert	
Froidfond	53,880	Sortie d'agglomération Froidfond		limite de commune Chalans	3	100 m	Ouvert	
Le Perrier		limite de commune Chalans	71,600	Entrée d'agglomération Le Perrier	3	100 m	Ouvert	
Le Perrier	71,600	Entrée d'agglomération Le Perrier	72,160	Sortie d'agglomération Le Perrier	4	30 m	Ouvert	
Le Perrier	72,160	Sortie d'agglomération Le Perrier	76,680	RD 38B2	3	100 m	Ouvert	
St-Jean-de-Monts								
RD 754								
Le Penouiller	22,630	RD 32	24,450	Entrée d'agglomération Le Penouiller	3	100 m	Ouvert	
Le Penouiller	24,450	Entrée d'agglomération Le Penouiller	29,325	RD 38	4	30 m	Ouvert	
St-Gilles-Croix-de-Vie								
RD 755								
St-Paul-en-Parèdes	32,393	Limite de commune Les Herbiers	39,600	Entrée d'agglomération L'Epeux	3	100 m	Ouvert	
St-Mars-la-Réorthe								
St-Michel-Mont-Mercure								
St-Michel-Mont-Mercure	39,600	Entrée d'agglomération L'Epeux	41,256	D752	4	30 m	Ouvert	
RD 758								
Bouin	0,000	Limite Département 44	4,810	Entrée d'agglomération Bouin	3	100 m	Ouvert	
Bouin	4,810	Entrée d'agglomération Bouin	6,140	Sortie d'agglomération Bouin	4	30 m	Ouvert	
Bouin	6,140	Sortie d'agglomération Bouin	12,110	Entrée d'agglomération Beauvoir-sur-Mer	3	100 m	Ouvert	
Beauvoir-sur-Mer								
Beauvoir-sur-Mer	12,110	Entrée d'agglomération Beauvoir-sur-Mer	13,310	RD 948	4	30 m	Ouvert	
RD 763								
Montaigu	13,035	RN 137	13,867	RD 753	3	100 m	Ouvert	
Boufféré								
Boufféré	13,867	RD 753	14,180	Sortie d'agglomération Mirville	4	30 m	Ouvert	
Boufféré	14,180	Sortie d'agglomération Mirville	15,150	Entrée d'agglomération Boufféré	3	100 m	Ouvert	
Boufféré	15,150	Entrée d'agglomération Boufféré	15,540	Fin de zone 70	4	30 m	Ouvert	
Boufféré	15,540	Fin de zone 70	16,360	Sortie d'agglomération Boufféré	4	30 m	Ouvert	
Boufféré	16,360	Sortie d'agglomération Boufféré	16+1.039	RN 1137	3	100 m	Ouvert	
Boufféré	16+1.039	RN 1137	39,200	RD 937	2	250 m	Ouvert	
L'Herbergement								
St-Sulpice-le-Verdon								
St-Denis-la-Chevassé								
Saligny								
Belleville-sur-Vie								
RD 937								
Mouilleron-le-Captif		Limite de commune La Roche / Yeu	10,900	Fin 2x2 voies	2	250 m	Ouvert	
Le Poiré-sur-Vie								
Dompleire-sur-Yeu								
Belleville-sur-Vie								

	Belleville-sur-Vie	10,900	Fin 2x2 voies	11,740	Entrée d'agglomération Belleville-sur-Vie	3	100 m	Ouvert
	Belleville-sur-Vie	11,740	Entrée d'agglomération Belleville-sur-Vie	12,510	Sens unique	4	30 m	Ouvert
	Belleville-sur-Vie	12,685	Sens unique	13,280	Sortie d'agglomération Belleville-sur-Vie	4	30 m	Ouvert
	Belleville-sur-Vie	13,280	Sortie d'agglomération Belleville-sur-Vie	19,950	Entrée d'agglomération Les Lucs-sur-Boulogne	3	100 m	Ouvert
	Beaufou							
	Les Lucs-sur-Boulogne							
	Les Lucs-sur-Boulogne	19,950	Entrée d'agglomération Les Lucs-sur-Boulogne	21,400	Sortie d'agglomération Les Lucs-sur-Boulogne	4	30 m	Ouvert
	Les Lucs-sur-Boulogne	21,400	Sortie d'agglomération Les Lucs-sur-Boulogne	31,621	RD 753	3	100 m	Ouvert
	Rocheservière							
	Rocheservière	31,621	RD 753	32,440	Sortie d'agglomération Rocheservière	4	30 m	Ouvert
	Rocheservière	32,440	Sortie d'agglomération Rocheservière	43,025	Limite Département 44	3	100 m	Ouvert
	St-Philbert-de-Boulogne							
RD 938								
	Fontaines	17,990	RD 20		Limite de Commune Fontenay	3	100 m	Ouvert
	Pissotte	23,150	limite de commune Fontenay	25,000	Entrée d'agglomération Pissotte	3	100 m	Ouvert
	Pissotte	25,000	Entrée d'agglomération Pissotte	26,070	Sortie d'agglomération Pissotte	4	30 m	Ouvert
	Pissotte	26,070	Sortie d'agglomération Pissotte	28,720	Entrée d'agglomération Fourchaud	3	100 m	Ouvert
	Sérigné							
	Bourneau	28,720	Entrée d'agglomération Fourchaud	29,710	Sortie d'agglomération Fourchaud	4	30 m	Ouvert
	Bourneau	29,710	Sortie d'agglomération Fourchaud	45,655	La Tardière	3	100 m	Ouvert
	Cezais							
	Antigny							
	La Châtaigneraie							
	La Tardière							
RD 948								
	Bournezeau		RD 948 Bis		Limite de commune La Roche / Yon	3	100 m	Ouvert
	Fougère							
	La Chaise-le-Vicomte							
	Mouilleron-le-Captif	39,800	Limite de commune La Roche / Yon	47,920	Entrée d'agglomération Aizenay	2	250 m	Ouvert
	Vernassault							
	La Genétouze							
	Aizenay							
	Aizenay	47,92	Entrée d'agglomération Aizenay	75+1,280	Entrée d'agglomération Pont-Habert	3	100 m	Ouvert
	Maché							
	St-Christophe-du-Lign.							
	La Garnache							
	Sallertaine							
	Sallertaine	75+1,280	Entrée d'agglomération Pont-Habert	77,000	Fin de zone 70	4	30 m	Ouvert
	Sallertaine	77,000	Fin de zone 70	83,850	Entrée d'agglomération St-Gervais	3	100 m	Ouvert
	St-Urbain							
	St-Gervais	83,850	Entrée d'agglomération St-Gervais	85+1,030	Sortie d'agglomération St-Gervais	4	30 m	Ouvert
	St-Gervais	85+1,030	Sortie d'agglomération St-Gervais	86,860	Entrée d'agglomération Beauvoir-sur-Mer	3	100 m	Ouvert
	Beauvoir-sur-Mer							
	Beauvoir-sur-Mer	86,860	Entrée d'agglomération Beauvoir-sur-Mer	89,050	Sortie d'agglomération Beauvoir-sur-Mer	4	30 m	Ouvert
	La Guéinière	106,370	RD 38	108,670	RD 95C	3	100 m	Ouvert
	L'Epine							
	L'Epine	108,670	RD 95 C	109,290	Début 2x2 voies	3	100 m	Ouvert
	Noirmoutier-en-l'Île	109,290	Début 2x2 voies	109,720	Av. de Padron	3	100 m	Ouvert
	Noirmoutier-en-l'Île	109,720	Av. de Padron	110,050	Fin de 2x2 voies	4	30 m	Ouvert
RD 948bis								
	Longèves		Limite de commune Fontenay	8,470	RN 148 / RD 949	3	100 m	Ouvert
RD 949								
	Longèves	0,000	RN 148	9,770	Entrée d'agglomération Mouzeuil-St-Martin	3	100 m	Ouvert
	Pétoise							
	Mouzeuil-St-Martin							

	Mouzeuil-St-Martin	9,770	Entrée d'agglomération Mouzeuil-St-Martin	11,640	Sortie d'agglomération Mouzeuil-St-Martin	4	30 m	Ouvert
	Mouzeuil-St-Martin	11,640	Sortie d'agglomération Mouzeuil-St-Martin	13,210	Entrée d'agglomération Nailliers	3	100 m	Ouvert
	Nailliers							
	Nailliers	13,210	Entrée d'agglomération Nailliers	15,210	Sortie d'agglomération Nailliers	4	30 m	Ouvert
	Nailliers	15,210	Sortie d'agglomération Nailliers	16,550	Fin zone 70	3	100 m	Ouvert
	Nailliers	16,550	Fin zone 70	17,550	Sortie d'agglomération Chevrette	4	30 m	Ouvert
	Nailliers	17,550	Sortie d'agglomération Chevrette	20,586	RN 137	3	100 m	Ouvert
	St-Aubin-la-Plaine							
	St-Gemme-la-Plaine							
	St-Gemme-la-Plaine	20,586	RN 137	22,800	Entrée d'agglomération Luçon	3	100 m	Ouvert
	Luçon							
	Luçon	22,800	Entrée d'agglomération Luçon	24,700	Brd. de l'Océan	4	30 m	Ouvert
	Luçon	24,700	Brd. de l'Océan	25,100	Place du Minage	3	100 m	u
	Luçon	25,100	Place du Minage	25,500	Rue de Milandry	4	30 m	Ouvert
	Luçon	25,500	Rue de Milandry	25,800	Rue de l'Aumônerie	3	100 m	u
	Luçon	25,800	Rue de l'Aumônerie	28,620	Sortie Brugné-l'Abbé	4	30 m	Ouvert
	Les Magnils-Reigniers							
	Les Magnils-Reigniers	28,620	Sortie Brugné-l'Abbé	37,910	Entrée d'agglomération St-Cyr-en-Talmontais	3	100 m	Ouvert
	Chasnaix							
	Lairoux							
	La Claye							
	St-Cyr-en-Talmontais							
	St-Cyr-en-Talmontais	37,910	Entrée d'agglomération St-Cyr-en-Talmontais	39,100	Sortie d'agglomération St-Cyr-en-Talmontais	4	30 m	Ouvert
	St-Cyr-en-Talmontais	39,100	Sortie d'agglomération St-Cyr-en-Talmontais	44,770	RD 747	3	100 m	Ouvert
	Le Givre							
	Le Givre	44,770	RD 747	50,130	Entrée d'agglomération Avrillé	3	100 m	Ouvert
	Le Bernard							
	Avrillé							
	Avrillé	50,130	Entrée d'agglomération Avrillé	50,585	Dédoublement	4	30 m	Ouvert
	Avrillé							
	Avrillé	51,320	Dédoublement	51,650	Sortie d'agglomération Avrillé	4	30 m	Ouvert
	Avrillé	51,650	Sortie d'agglomération Avrillé	59,850	Entrée d'agglomération Talmont-St-Hilaire	3	100 m	Ouvert
	St-Hilaire-la-Forêt							
	Poiroux							
	Talmont-St-Hilaire							
	Talmont-St-Hilaire	59,850	Entrée d'agglomération Talmont-St-Hilaire	60,537	RD 108	4	30 m	Ouvert
	Talmont-St-Hilaire	60,537	RD 108	62,320	Sortie d'agglomération Talmont-St-Hilaire	3	100 m	Ouvert
	Talmont-St-Hilaire	62,320	Sortie d'agglomération Talmont-St-Hilaire	69,310	Limite de commune Château d'Olonne	3	100 m	Ouvert
RD 949 bis								
	La Châtigneraie		RD 938 Ter	12,100	RD 752	3	100 m	Ouvert
	Antigny							
	Cheffois							
	Chantonay	32,314	RD 914 Ter	34,100	Sortie d'agglomération Chantonay	4	30 m	Ouvert
	Chantonay	34,100	Sortie d'agglomération Chantonay	43,384	RD 948	3	100 m	Ouvert
	Bournezeau							
RD 960 bis								
	Pruzauges		Début déviation	21,200	Entrée d'agglomération St-Prouant	3	100 m	Ouvert
	Le Boupère							
	St-Prouant							
	St-Prouant	21,200	Entrée d'agglomération St-Prouant	22,390	Sortie d'agglomération St-Prouant	4	30 m	Ouvert
	St-Prouant	22,390	Sortie d'agglomération St-Prouant	30,740	Entrée d'agglomération Chantonay	3	100 m	Ouvert
	Sigournais							
	St-Germain-de-Prinçay							
	Chantonay							
	Chantonay	30,740	Entrée d'agglomération Chantonay	32,314	RD 949 Bis	4	30 m	Ouvert
RD 2747								
	Aubigny	6,850	RD 747	7,240	RD 50	3	100 m	Ouvert
	Aubigny	7,240	RD 50	8,580	Zone 30	4	30 m	Ouvert

Article 3 :

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs conformément aux décrets n° 95-20 et n° 95-21 susvisés.

Pour les bâtiments d'habitation, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 à 9 de l'arrêté du 30 mai 1996 susvisé.

Pour les bâtiments d'enseignement, l'isolement acoustique minimum est déterminé selon les articles 5 et 8 de l'arrêté du 9 janvier 1995 susvisé.

Article 4 :

Le certificat d'urbanisme, quand il est demandé, doit informer le pétitionnaire lorsque le terrain est situé dans un secteur affecté par le bruit d'une ou de plusieurs infrastructures routières, ainsi que le classement des voies en cours.

Article 5 :

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et d'un affichage à la Mairie des communes concernées pendant un mois.

Article 6 :

Le présent arrêté doit être annexé par le Maire des communes concernées au plan d'occupation des sols et, s'il y a lieu, aux plans d'aménagement de zones et au plan de sauvegarde et de mise en valeur.

Les périmètres des secteurs affectés par le bruit mentionnés à l'article 2 sont reportés à titre d'information sur les documents graphiques du plan d'occupation des sols et, s'il y a lieu, sur ceux des plans d'aménagement de zones et du plan de sauvegarde et de mise en valeur, par les Maires des communes concernées.

Les niveaux sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions d'isolement acoustique de nature à le réduire, sont tenus à la disposition du public à la préfecture du département de la Vendée, aux sous-préfectures des Sables d'Olonne et Fontenay le Comte, dans les mairies des communes concernées, à la Direction Départementale de l'Equipement de la Vendée ainsi que dans les bureaux de ses subdivisions territoriales.

Article 7 :

La mention des lieux où cet arrêté peut être consulté est insérée dans les journaux Ouest-France et Presse-Océan – Vendée-Matin et affichée à la Mairie des communes concernées.

Article 8 :

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de la date de parution la plus récente des deux journaux faisant mention des lieux où on peut le consulter.

Le présent arrêté sera notifié :

- Au Secrétaire Général de la Préfecture
- Au Sous-Préfet des Sables d'Olonne
- Au Sous-Préfet de Fontenay-Le-Comte
- Aux Maires des communes concernées
- Au Directeur Départemental de L'Equipement

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation du présent arrêté sera en outre adressée :

- Au Président du Conseil Général de La Vendée
- Au Président de l'Association des Maires du Département de La Vendée
- Au Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales.

POUR COPIE CONFORME



Fait à La Roche sur Yon, le 19 MARS 2001

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

YVES LUCCHESI

Annexe :

Carte représentant la catégorie des infrastructures